



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-464

PUBLIÉ LE 5 AOÛT 2025

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale

75-2025-08-05-00005 - Déclaration de projet « Nouvel Hôtel Dieu »
portant sur l'intérêt général et emportant Mise en
Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris. (1 page)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2025-08-05-00005

Déclaration de projet « Nouvel Hôtel Dieu »
portant sur l'intérêt général et emportant Mise
en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la
Ville de Paris.

D 2025
N° 1

DECISION

Objet : Déclaration de projet « Nouvel Hôtel Dieu » portant sur l'intérêt général et emportant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris

Le Directeur Général,

Vu le code de la santé publique, en particulier les articles L. 6141-1 et L. 6143-1 ;

Vu le code de l'urbanisme, en particulier les articles L. 300-6, L. 153-58 et R. 153-16 ;

Vu le procès-verbal d'examen conjoint des personnes publiques associées ;

Vu le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête ;

Vu le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Paris dans sa version issue de l'enquête publique ;

Vu le mémoire, présenté en séance du 5 Août 2025, relatif à la Déclaration de projet « Nouvel Hôtel Dieu » portant sur la Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et l'intérêt général du projet et la délibération favorable du Conseil de Surveillance de l'AP-HP ;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE :

D'approuver le contenu de la Déclaration de projet « Nouvel Hôtel Dieu » :

- Portant sur l'intérêt général du projet « Nouvel Hôtel-Dieu ».
- Emportant mise en compatibilité du PLU de Paris, pour permettre la réalisation du projet.

sur la base des documents, postérieurs à la concertation et examinés, dans leur forme définitive, lors du Conseil de surveillance en date du 5 Aout 2025 et sur lesquels il a délibéré favorablement. Le Conseil de Surveillance autorise le Directeur Général à transmettre le dossier de déclaration de projet pour avis au Conseil de Paris.

Fait à Paris, le 5 aout 2025

Assistance publique–hôpitaux de Paris
Le Directeur Général / Président du Directoire

Signé

Nicolas REVEL